

Commune de Saint Cyr sur Menthon (Ain)
Conseil Municipal du Jeudi 01 Juin 2023– 20 h 00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie		PELLETIER Bruno
BOST Marie-Ange	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine		MOUROUX Nicolas	
BOURELLY Morgane	LANDRIX Jérémy	PARET Karine	

Excusés : **FONTAINE** Nathalie donne pouvoir à **PELLETIER** Bruno
 LAUNAY Jean-Paul donne pouvoir à **TRESPAILLE** Denise

1) Approbation du procès-verbal du 06 avril 2023 :

Mr MOREL demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
Le procès-verbal du 06 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie Ange BOST pour remplir les fonctions le secrétaire de séance.

2) Délibérations diverses

Objet : Demande de subvention pour le changement d'une borne incendie au titre de la DETR

L'objectif principal de ce projet consiste dans le changement d'une borne incendie n° 45 sur la RD 1079.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	Pourcentage
Fonds propres	345,00 €	20 %
DETR	1 380,00 €	80 %
Total	1 725,00 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte l'opération du changement d'une borne incendie et les modalités de financement.

Il approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Objet : Approbation du règlement intérieur et de la convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque

Mr MOREL indique à l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention de partenariat avec le département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque en vue du développement de la lecture publique sur le territoire.

Notre précédente convention de partenariat étant arrivée à échéance, il convient de signer une nouvelle convention pour la période 2023-2028.

Mr MOREL présente les termes de cette convention à l'Assemblée notamment les engagements généraux de la commune et les engagements généraux du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte et adopte le règlement intérieur de la bibliothèque.

Il adopte les horaires de la bibliothèque :

- Les mardis de 16 h 00 à 18 h 30
- Les samedis de 10 h 00 à 11 h 30
- Les premiers mercredis du mois de 16 h 30 à 18 h 00

Il approuve la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque proposée par le Département de l'Ain pour la période 2023-2028.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Objet : Création d'emplois saisonnier non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Mr MOREL rappelle au conseil municipal la délibération prise en 2019 créant un emploi saisonnier pour accroissement d'activité pour les services techniques.

Devant les tâches de plus en plus nombreuses, il convient de créer un deuxième emploi saisonnier pour accroissement d'activité.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'en raison du surcroît d'activité en saison estivale des services techniques, il y a lieu de créer un deuxième emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 1^{er} mai au 30 septembre dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer la création d'un deuxième emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Il dit que la rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire afférent au grade d'adjoint technique. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Il charge Mr le maire ou son représentant de recruter le ou les agents affectés à ces postes et d'établir le ou les contrats de travail.

Jurys d'assises : Mr MOREL donne les trois noms d'administrés qui ont été tirés au sort dans le cadre des jurys d'assises pour 2024.

Commissions intercommunales

Service aux familles (Sandrine BOURCET) : la commission a fait le bilan des centres de loisirs pendant les vacances de Pâques qui enregistrent toujours beaucoup de fréquentations. Les interventions du conseiller numérique devraient être renforcées.

Commissions communales

Commission évènementiel (Karine PARET) : elle fait le bilan de la fête patronale. Malgré le désistement de dernière minute de certains forains, elle a connu un franc succès. Karine PARET remercie les trois associations pour leur investissement pour cette manifestation.

Commission bâtiments (Agapito FERNANDEZ) :

Local pompiers : changement de porte d'entrée
Salles annexes : les murs et sols seront rafraichis
Salle polyvalente : réunion avec l'architecte le 9 juin
Eglise : défaut électrique à réparer

Marie Ange Bost, référente pour les chemins de randonnée, a fait le point de l'état du chemin n°14 qui passe sur la commune. Dans l'ensemble, il est bien entretenu.

Le restaurant scolaire organise une assemblée générale extraordinaire le 2 juin pour exposer le devenir de l'association

L'assemblée générale de la bibliothèque aura lieu le 16 juin.

L'inauguration des travaux Route des Gambys sera prévue le 8 juillet.

L'inauguration de la voie bleue aura lieu le 24 juin avec animations diverses.

Le Critérium du Dauphiné passera sur le territoire de la communauté de communes le 8 juin avec de nombreuses animations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire



Le maire,

K. PARET
Adjoint
